

1. Identification de la substance/préparation et engagement/de la société**Identificateur de produit**

Type de produit Poudre à souder
Nom du produit **Deloro 60J powder**
Code du produit KSPN1013-6

Type Poudre

Autres moyens d'identification

Synonymes Aucun renseignement disponible

Utilisation recommandée pour le produit chimique et restrictions en matière d'utilisation

Utilisation recommandée Fabrication industrielle (tous), Service life, cobalt and/or nickel containing alloys, steels, prefabricated parts and tools, Utilisation industrielle, Utilisation professionnelle, Consommable pour soudage résistant à l'usure et à la corrosion, Composant résistants à l'usure et à la corrosion, Produits métallurgiques, Pour utilisation dans des installations industrielles seulement

Utilisations contre-indiquées Utilisation par le consommateur.

Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**Numéros de téléphone d'urgence**

Numéros de téléphone d'urgence CHEMTREC: +1-703-527-3887 (INTERNATIONAL)
1-800-424-9300 (NORTH AMERICA)

NRC (Centre national d'information) Canada, IWK Regional Poison Center +1 902 470 8161 or 1 800 565 8161
USA, Poison Centres +1 800 222 1222

Préparée par Kennametal Inc. 1600 Technology Way Latrobe, PA 15650, USA
Courriel k-corp-product.safety@kennametal.com

2. Identification des dangers**Classification**

Sensibilisation de la peau	Catégorie 1
Cancérogénicité	Catégorie 2
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	Catégorie 1

Éléments d'étiquetage**Vue d'ensemble des procédures d'urgence****DANGER****Mentions de danger**

Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation. Peut provoquer une allergie cutanée. Susceptible de provoquer le cancer. Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.



Conseils de prudence - Prévention

Se procurer les instructions avant l'utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Utiliser l'équipement de protection individuelle requis. Laver soigneusement le visage, les mains et toute surface de peau exposée après manipulation. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Porter un équipement de protection respiratoire. Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

Conseils de prudence - Réponse

EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : consulter un médecin Mesures spécifiques (voir .? sur cette étiquette) Un traitement spécifique est urgent (voir les instructions de premiers soins supplémentaires sur cette étiquette) **Peau** Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver avec précaution et abondamment à l'eau et au savon. Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : consulter un médecin. **Inhalation** EN CAS D'INHALATION : transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. **Ingestion** EN CAS D'INGESTION : appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise. Rincer la bouche.

Conseils de prudence - Entreposage

Garder sous clef. Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

Conseils de prudence - Élimination

Éliminer le contenu/récipient dans une usine d'élimination des déchets approuvée.

Aspect métallique Poudre

État physique solide

Odeur aucun

HNOC (danger non classé autrement)

AVERTISSEMENT

Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau Les vapeurs peuvent irriter les yeux, le nez, la gorge et les poumons Une ingestion peut causer une irritation gastro-intestinale, des nausées, des vomissements et la diarrhée

Dangers liés au soudage

ATTENTION. Le soudage peut provoquer le dégagement de fumées toxiques. Si le soudage est réalisé sur des matériaux plaqués ou revêtus tels que de l'acier galvanisé ou peint, des fumées en excès contenant d'autres composants dangereux peuvent se dégager. Elles peuvent être à l'origine de la fièvre des fondeurs ou d'autres effets sur la santé. Les rayonnements d'arc peuvent être responsables de lésions des yeux et de brûlures de la peau. Un choc électrique peut être fatal. Le produit et la surface de travail seront brûlants pendant et après l'opération de soudage.

Autres dangers

Aucun effet connu dans des conditions normales d'utilisation.

Unknown Aquatic Toxicity

4.725 % du mélange est constitué de composants d'une toxicité inconnue

3. Composition/information relative aux ingrédients

Nom chimique	Formule	No. CAS	% en poids	SGH Classification
--------------	---------	---------	------------	--------------------

Nickel	Ni	7440-02-0	> 50	STOT RE 1 (H372) S,7 Carc. 2 (H351) S,7 Skin Sens. 1 (H317) S,7 Aquatic Chronic 3 (H412)
Chromium	Cr	7440-47-3	10 - 25	Non classé
Silicon Metal	Si	7440-21-3	3 - 5	Non classé
Iron	Fe	7439-89-6	3 - 5	Non classé
Boron	B	7440-42-8	3 - 5	Non classé
Carbon	C	7440-44-0	0.1 - 1	Non classé

* The exact percentage (concentration) of composition has been withheld as a trade secret.

NOTE

Ce produit peut contenir des substances supplémentaires à une concentration de moins de 0,1 % par substance, qui ne sont pas répertoriées. Peut contenir des substances supplémentaires dans une proportion allant jusqu'à 2 % qui ne sont pas classés comme dangereuses ou dont la présence n'a pas d'incidence significative sur le classement global du produit.

Texte complet des mentions de danger aux sections 2 et 3

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée
H351 - Susceptible de provoquer le cancer en cas d'inhalation
H372 - Risque avéré d'effets graves pour les organes suivants à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée en cas d'inhalation :
Poumons
H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme

4. Premiers soins**PREMIERS SOINS****Conseils généraux**

Une consultation médicale immédiate est requise. En cas d'accident ou de malaise, obtenir immédiatement une consultation médicale (montrer le mode d'emploi ou la fiche signalétique, si possible).

Contact avec les yeux

Garder les yeux grands ouverts lors du rinçage. Appeler immédiatement un médecin. Bien rincer à l'eau abondante pendant au moins 15 minutes et consulter un médecin.

Contact avec la peau

Une consultation médicale immédiate est requise. Laver immédiatement avec du savon beaucoup d'eau tout en retirant tous les vêtements et toutes les chaussures contaminés. Laver immédiatement avec du savon et beaucoup d'eau.

Inhalation

Amener la victime à l'air libre. Une consultation médicale immédiate est requise. Si la victime ne respire pas, administrer la respiration artificielle.

Ingestion

NE PAS faire vomir. Boire beaucoup d'eau. Ne jamais rien administrer par la bouche à une personne inconsciente. Appeler immédiatement un médecin ou un centre antipoison. Rincer la bouche.

Équipement de protection individuelle pour les intervenants en premiers soins

Porter des gants appropriés. Équipement de protection individuelle pour les intervenants en premiers soins.

Les plus importants symptômes et effets, aigus ou retardés**4.2. Principaux symptômes et effets aigus et différés**

Effets psychiatriques et sur le SNC, symptômes de type Parkinson. Langueur, somnolence et jambes chancelantes. Expression figée du visage, troubles émotionnels tels que rire incontrôlable et démarche spasmodique, avec tendance à chuter pendant la marche et constatations dans les cas les plus avancés. Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

Indication des éventuels besoins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Notes au médecin Traiter en fonction des symptômes. Peut entraîner une sensibilisation par inhalation et par contact avec la peau. Peut causer une sensibilisation chez les personnes sensibles.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

Moyens d'extinction appropriés Utiliser des mesures d'extinctions appropriées aux circonstances locales et à l'environnement immédiat.

Agents extincteurs qui ne doivent pas être utilisés pour des raisons de sécurité aucun.

Dangers particuliers associés au produit chimique Une substance non combustible ne brûle pas par elle-même, mais elle peut se décomposer sous l'effet de la chaleur et produire des vapeurs corrosives ou toxiques La décomposition thermique peut mener à la production de gaz et de vapeurs toxiques et corrosifs Peut entraîner une sensibilisation par inhalation et par contact avec la peau Oxydes de carbone

Équipement de protection et précautions pour les pompiers Utiliser l'équipement de protection individuelle requis En cas d'incendie, porter un appareil respiratoire autonome

Renseignements sur les composants

Nom chimique	Extinguishing Media for Fires (Suitable)	Extinguishing Media for Fires (Unsuitable)
Chromium	Use extinguishing media appropriate for surrounding fire.	Do not use carbon dioxide, which may form an explosive mixture with powdered chromium.
Silicon Metal	SMALL FIRES: Dry chemical, sand, water spray, foam.; LARGE FIRES: Water spray, fog, foam	-

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions personnelles Consulter la section 12 pour des données écologiques supplémentaires.
Précautions pour la protection de l'environnement Éviter le rejet dans l'environnement.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage Ramasser et transférer dans des contenants correctement étiquetés. Ne pas balayer la poussière à sec. Mouiller la poussière avec de l'eau avant de la balayer ou d'utiliser un aspirateur pour la collecter.

7. Manutention et stockage

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Manipuler conformément aux bonnes pratiques de sécurité et d'hygiène industrielle. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Porter un vêtement de protection approprié. Utiliser uniquement avec une ventilation adéquate. Laver immédiatement avec du savon beaucoup d'eau tout en retirant tous les vêtements et toutes les chaussures contaminés.

Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Entreposage Conserver dans des contenants correctement étiquetés. Conserver le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien ventilé. Conserver les récipients bien fermés dans un endroit frais et bien ventilé.

Produits incompatibles Aucun(e) connu(e) selon les renseignements fournis.

Utilisation(s) particulière(s) Soudage. Réservé aux utilisateurs professionnels. Pour utilisation dans des installations industrielles seulement.

8. Contrôles de l'exposition/Protection individuelle

Paramètres de contrôle

Directives relatives à l'exposition Directives relatives à l'exposition

Nom chimique	VLE ACGIH	USA - OSHA PEL	USA - NIOSH IDLH	Argentine	Brésil
Nickel	1.5 mg/m ³ TWA (inhalable fraction)	1 mg/m ³ TWA	10 mg/m ³ IDLH	TWA: 1.5 mg/m ³	-
Chromium	0.5 mg/m ³ TWA	1 mg/m ³ TWA	250 mg/m ³ IDLH	TWA: 0.5 mg/m ³	-
Silicon Metal	-	15 mg/m ³ TWA (total dust); 5 mg/m ³ TWA (respirable fraction)	Not Listed	TWA: 10 mg/m ³	-
Nom chimique	Canada - Alberta	Canada - British Columbia	Canada - Ontario	Canada - Quebec	Canada - Manitoba
Nickel	1.5 mg/m ³ TWA	0.05 mg/m ³ TWA	1 mg/m ³ TWA (inhalable)	1 mg/m ³ TWA EV	1.5 mg/m ³ TWA (inhalable fraction)
Chromium	0.5 mg/m ³ TWA	0.5 mg/m ³ TWA	0.5 mg/m ³ TWA	0.5 mg/m ³ TWA EV	0.5 mg/m ³ TWA
Silicon Metal	-	10 mg/m ³ TWA (total dust); 3 mg/m ³ TWA (respirable fraction)	10 mg/m ³ TWA (total dust)	10 mg/m ³ TWA EV (containing no Asbestos and <1% Crystalline silica, total dust)	-
Nom chimique	Chili	Colombia - OEL	Mexico OEL (TWA)	Nicaragua	Peru
Nickel	TWA: 0.8 mg/m ³	1.5 mg/m ³ TWA (inhalable fraction)	1 mg/m ³ TWA LMPE-PPT	1.5 mg/m ³ TWA (inhalable fraction)	1.5 mg/m ³ TWA
Chromium	TWA: 0.4 mg/m ³	0.5 mg/m ³ TWA	0.5 mg/m ³ TWA LMPE-PPT	0.5 mg/m ³ TWA	-
Silicon Metal	-	-	10 mg/m ³ TWA LMPE-PPT (inhalable fraction)	-	10 mg/m ³ TWA (inhalable fraction); 4 mg/m ³ TWA (respirable fraction); 5 mg/m ³ TWA (welding fumes)
Carbon	-	-	2 mg/m ³ TWA LMPE-PPT (dust)	-	-
Nom chimique	Uruguay	Venezuela
Nickel	1.5 mg/m ³ TWA (inhalable fraction)	TWA: 1.5 mg/m ³	-	-	-
Chromium	0.5 mg/m ³ TWA	TWA: 0.5 mg/m ³	-	-	-
Silicon Metal	-	TWA: 10 mg/m ³	-	-	-

NIOSH IDLH: Dangereux immédiatement pour la santé ou la vie

Autres directives relatives à l'exposition

Il peut se former du chrome hexavalent pendant le soudage.

Nom chimique	Dose dérivée sans effet (DNEL)	Concentration estimée sans effet (CESE)
Nickel	0.05 mg/m ³ local inhalation; 0.05 mg/m ³ systemic inhalation	0.0035-0.0218 mg/l freshwater; 0.0023 mg/l marine water
Chromium	0.5 mg/m ³ local inhalation	-
Iron	3 mg/m ³ local inhalation	-
Carbon	10 mg/m ³ systemic inhalation	-

Contrôles techniques appropriés

Mesures d'ingénierie

Douches
Douches oculaires
Systèmes de ventilation.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection des yeux

Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux (ou des lunettes à coques).

Protection de la peau	Wear impervious gloves and/or clothing if needed to prevent contact with the material.
Protection des mains	Gants de protection. Le produit et la surface de travail sont brûlants pendant et après le soudage. Vérifier que les protections adéquates sont en place pour empêcher les individus de se brûler.
Protection respiratoire	En cas d'irritation ou de dépassement des limites d'exposition, vous devez porter une protection respiratoire approuvée NIOSH/MSHA. Des respirateurs à pression positive à adduction d'air pur peuvent être requis pour des concentrations élevées de contaminants atmosphériques. Une protection respiratoire doit être fournie conformément à la réglementation locale en cours. En cas de dépassement des limites d'exposition ou en présence d'irritation ou d'autres symptômes, vous devez porter une protection respiratoire approuvée NIOSH/MSHA ou EN 136.
Mesures d'hygiène	Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit. Il est recommandé de nettoyer régulièrement l'équipement, l'aire de travail et les vêtements. Éviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Se laver les mains soigneusement après manipulation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Entreposer séparément les vêtements de travail.

Normes biologiques

9.1 Information relative aux propriétés physiques et chimiques de base

État physique	solide	Aspect	métallique, Poudre
Odeur	aucun	Point de fusion / intervalle de fusion	965-1040 °C / 1770-1900 °F
point d'éclair	non applicable	Pression de vapeur	non applicable
Densité de vapeur	non applicable	Solubilité dans l'eau	Insoluble dans l'eau
Température d'auto-inflammation	N/A	Viscosité dynamique	solide
Densité	8.44 g/cm ³	Propriétés explosives	non applicable

9.2. Autres informations

Teneur en COV (%) Sans objet

Renseignements sur les composants

Nom chimique	Mol. Weight	Water Solub.	Vap. Press.	Vap. Dens.	pH Val.	Autoign. Temp.	Evap. Rate	Boil. Temp.
Nickel	58.69 g/mol	-	1 mmHg at 1810 °C	-	-	-	-	-
Chromium	51.99 g/mol	-	-	-	-	-	-	2642 °C
Silicon Metal	28.08 g/mol	<1 mg/L	-	-	-	-	-	-
Iron	55.84 g/mol	-	0.000001 hPa at 25 °C	-	-	>100 °C	-	-
Boron	10.81 g/mol	-	0.0000156 atm at 2140 °C	-	-	-	-	-
Carbon	12.01 g/mol	-	-	-	-	300 - 500 °C	-	-
Nom chimique	Densité	Melt. Temp.	Point d'éclair	Water Sol.	Bulk Dens.	Odeur	Province/État	couleur
Nickel	8.9 g/cm ³ at 25 °C	-	-	insoluble	-	-	-	-
Chromium	7.19 g/cm ³ at 20 °C	1900 °C	-	insoluble	-	-	-	grey
Silicon Metal	2.33 g/cm ³ at	1410 °C	-	-	-	-	-	dark grey;

	25 °C							dark brown
Iron	7.87 g/cm ³ at 25 °C	1539 °C	-	insoluble	3000 - 4000 kg/m ³	-	-	-
Carbon	-	>=3500 °C	-	insoluble	0.25 - 0.75 kg/m ³ at 20 °C	-	-	-

10. Stabilité et réactivité

Réactivité	Stable dans des conditions normales
Stabilité chimique	Stable dans des conditions normales.
Possibilité de réactions dangereuses	Aucun dans des conditions normales de traitement.
Conditions à éviter	Tenir à l'écart des sources de chaleur (par ex., surfaces chaudes), des étincelles et des flammes nues.
matières incompatibles	Acides. Agents oxydants forts.
Produits de décomposition dangereux	Une décomposition thermique peut mener à l'émission de gaz et de vapeurs toxiques/corrosives.

11. Données toxicologiques

Informations sur les voies d'exposition probables

Inhalation	Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
Contact avec les yeux	Un contact avec les yeux peut causer une irritation. Les particules peuvent provoquer une irritation par abrasion mécanique. Peut causer une irritation des yeux chez les personnes sensibles.
Contact avec la peau	Un contact répété ou prolongé avec la peau peut causer des réactions allergiques chez les personnes sensibles. Un contact prolongé peut causer une rougeur et une irritation. Un contact prolongé avec la peau peut dessécher la peau et entraîner une dermatite. Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
Ingestion	Une ingestion peut causer une irritation gastro-intestinale, des nausées, des vomissements et la diarrhée. L'ingestion peut causer une irritation des muqueuses.

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50 par voie cutanée	CL50 par inhalation
Nickel	>9000 mg/kg bw	Data waiving - Other Justification	NOAEC >=10.2 mg/L air
Chromium	LD50 >5000 mg/kg bw	Data waiving - Study Scientifically Unjustified	LC50 >5.41 mg/L air (analytical)
Iron	= 984 mg/kg (Rat)	-	-
Silicon Metal	LD50 >3160 mg/kg bw	LD50 >5000 mg/kg bw	Acutely Non Toxic
Boron	650 mg/kg (Rat)	Not Listed in C&L Inventory	Not Listed in C&L Inventory
Carbon	> 10000 mg/kg (Rat)	-	-

Informations sur les effets toxicologiques

Nom chimique	LEMT ACGIH (STEL)
Nickel	dermatitis; pneumoconiosis
Chromium	skin and upper respiratory tract irritation

Effets retardés et immédiats et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Irritation	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
Sensibilisation	Peut causer une sensibilisation chez les personnes sensibles.

EFFETS MUTAGÈNES Aucun connu.

Cancérogénicité Ce produit contient une ou plusieurs substances qui sont classées par le CIRC comme cancérogènes pour l'être humain (groupe I), probablement cancérogènes pour l'être humain (groupe 2A) ou peut-être cancérogènes pour l'être humain (groupe 2B).

Nom chimique	ACGIH	CIRC	NTP : (National Toxicity Program)	OSHA
Nickel	A5 - Not Suspected as a Human Carcinogen	Nickel Compounds: Group 1 - Known Human Carcinogen - Nickel, Metallic & Alloy: Group 2B - Possible Human Carcinogen	Known Human Carcinogen (listed under Nickel compounds and metallic nickel) Reasonably Anticipated To Be A Human Carcinogen Present (nanoparticles)	Not Listed
Chromium	A4 - Not Classifiable as a Human Carcinogen	Group 3 - Not Classified as a Human Carcinogen	Long-Term Exposure Studies for Which Technical Reports Were Not Prepared 17	Not Listed
Iron	-	-	Present (excess or overload)	-
Nom chimique	Chili	Argentine	Venezuela	Peru
Nickel	A1 - Confirmed Human Carcinogen	A5 - Not Suspected as a human carcinogen	A5 - Not an Alleged Carcinogen in Humans	A1 - Confirmed Human Carcinogen
Chromium	A4 - Not Classifiable as a Human Carcinogen	A4 - Not classifiable as a human carcinogen	A4 - Not Classified as a Carcinogen in Humans	-
Nom chimique	Canada Alberta	Canada British Columbia	Canada Manitoba	Canada Quebec
Nickel		IARC Category 2B - Possible Human Carcinogen	A5 Not Suspected as a Human Carcinogen	-
Chromium		-	A4 Not Classifiable as a Human Carcinogen	-

Toxicité pour le développement Aucun connu

Toxicité chronique Une exposition chronique peut causer des effets chroniques. Effets psychiatriques et sur le SNC, symptômes de type Parkinson. Langueur, somnolence et jambes chancelantes. Expression figée du visage, troubles émotionnels tels que rire incontrôlable et démarche spasmodique, avec tendance à chuter pendant la marche et constatations dans les cas les plus avancés. Un contact répété peut causer des réactions allergiques chez les personnes très sensibles. Éviter une exposition répétée. Un contact répété ou prolongé avec la peau peut causer une irritation de la peau ou une dermatite et une sensibilisation chez les personnes sensibles. Une exposition répétée ou prolongée peut causer des lésions au système nerveux central.

Effets sur les organes cibles sang, Yeux, Mâchoire, rein, foie, Poumons, Cavités nasales, Système respiratoire, Peau, Dents.

Effets neurologiques Une exposition répétée ou prolongée peut causer des lésions au système nerveux central. Une exposition prolongée ou excessive au manganèse sous forme de poussières ou d'émanations peut provoquer des lésions irréversibles du système nerveux central (manganisme). Les symptômes ressemblent à ceux de la maladie de Parkinson et incluent tremblements, troubles de l'élocution, expression figée et mouvement défaillant.

Mesures numériques de la toxicité Aucune donnée disponible

Les valeurs suivantes sont calculées d'après le chapitre 3.1 du document du SGH

ETAmél (orale) 732 mg/kg
 ETAmél (cutané) 5 mg/kg
 ETAmél (inhalation-gaz) 10 mg/l

12. Données écologiques

- 12.1. Écotoxicité** 4.60000000000001 % du mélange est constitué de composants dont le risque qu'ils présentent pour l'environnement aquatique n'est pas connu
- 12.2.Persistance et dégradabilité** Le produit/la substance est inorganique. non applicable.
- 12.3Potentiel de bioaccumulation** Aucun renseignement disponible.
- 12.5Résultats de l'évaluation des caractéristiques PBT et vPvB** Les composants présents dans cette formulation ne remplissent pas les critères pour une classification comme substance PBT ou vPvB
- 12.6Autres effets indésirables**

13. Considérations relatives à l'élimination

- Méthodes de traitement des déchets** Ne doit pas être rejeté dans l'environnement.
- Déchets de résidus/produits inutilisés** Réutiliser ou recycler.
- Emballage contaminé** Les contenants vides doivent être acheminés vers une installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimination ou recyclage.
- État d'inventaire des déchets de la Californie** Ce produit contient une ou plusieurs substances qui sont inscrites auprès de l'État de la Californie comme un déchet dangereux.

Nom chimique	Statut de déchets dangereux de la Californie
Nickel	Toxic Ignitable
Chromium	Toxic Corrosive Ignitable

14. Informations relatives au transport

DOT		Non réglementé	
Nom chimique	U.S. - DOT Reportable Quantities	Polluant marin du DOT	Polluant marin grave du DOT
Nickel	100 lbs RQ (The RQ for these hazardous substances is limited to those pieces of the metal having a diameter smaller than 100 µm (0.004 inches).); 45.4 kg RQ (The RQ for these hazardous substances is limited to those pieces of the metal having a diameter smaller than 100 µm (0.004 inches).)	-	-
Chromium	5000 lbs RQ (The RQ for these hazardous substances is limited to those pieces of the metal having a diameter smaller than 100 µm (0.004 inches).); 2270 kg RQ (The RQ for these hazardous substances is limited to those pieces of the metal having a diameter smaller than 100 µm (0.004 inches).)	-	-

TMD Non réglementé

MEX Non réglementé

IMO / IMDG Non réglementé

IATA

Non réglementé

15. Renseignements sur la réglementation

Nom chimique	TSCA
Nickel	Present
Chromium	Present
Iron	Present
Silicon Metal	Present
Boron	Present
Carbon	Present
Nom chimique	Bolivia - Substances dangereuses réglementées par les Réglementations boliviennes en matière d'Environnement dans le Secteur de la Fabrication Industrielle
Nickel	Present

TSCA - États-Unis - Section 8 (b) de l'inventaire TSCA (loi réglementant les substances toxiques)
 LIS/LES - liste intérieure des substances/liste extérieure des substances pour le Canada

Réglementations fédérales des États-Unis

Nom chimique	No. CAS	% en poids	SARA 313 - Valeurs de seuil %
Nickel	7440-02-0	> 50	-
Chromium	7440-47-3	10 - 25	Present
Silicon Metal	7440-21-3	3 - 5	-
Iron	7439-89-6	3 - 5	-
Boron	7440-42-8	3 - 5	-
Carbon	7440-44-0	0.1 - 1	-

SARA 311/312 Catégories de dangers

Danger aigu pour la santé	oui
Danger chronique pour la santé	oui
Risque d'incendie	non
Risque de décompression soudaine	non
Danger de réaction	non

Loi sur la qualité de l'eau (Clean Water Act)

Ce produit contient les substances suivantes qui sont des polluants réglementés conformément à la loi sur la qualité de l'eau (Clean Water Act) (40 CFR 122.21 et 40 CFR 122.42)

Nom chimique	CWA - Quantités à déclarer	CWA - Polluants toxiques	CWA - Polluants prioritaires	CWA - Substances dangereuses
Nickel	Not Applicable	Present	Present	Not Applicable
Chromium	Not Applicable	Present	Present	Not Applicable

CERCLA

Sous sa forme commerciale, ce produit contient une ou plusieurs substances réglementées comme une substance dangereuse en vertu de CERCLA (Comprehensive Environmental Response Compensation and Liability Act) (40 CFR 302)

Nom chimique	Quantités à déclarer de substances dangereuses	Quantités à déclarer de substances très dangereuses	RQ
Nickel	100 lb final RQ (no reporting of releases of this hazardous substance is required if the diameter of the pieces of the solid metal released is >100 µm); 45.4 kg final RQ (no reporting of releases of this	-	100 lb final RQ (no reporting of releases of this hazardous substance is required if the diameter of the pieces of the solid metal released is >100 µm); 45.4 kg final RQ (no reporting of releases of this

	hazardous substance is required if the diameter of the pieces of the solid metal released is >100 µm)		hazardous substance is required if the diameter of the pieces of the solid metal released is >100 µm)
Chromium	5000 lb final RQ (no reporting of releases of this hazardous substance is required if the diameter of the pieces of the solid metal released is >100 µm); 2270 kg final RQ (no reporting of releases of this hazardous substance is required if the diameter of the pieces of the solid metal released is >100 µm)	-	5000 lb final RQ (no reporting of releases of this hazardous substance is required if the diameter of the pieces of the solid metal released is >100 µm); 2270 kg final RQ (no reporting of releases of this hazardous substance is required if the diameter of the pieces of the solid metal released is >100 µm)

Réglementations des Etats

Proposition 65 de la Californie Ce produit contient les substances suivantes qui sont incluses dans la proposition 65:

Nom chimique	California - Proposition 65 - Carcinogens List	California - Proposition 65 - Developmental Toxicity	California - Proposition 65 - Reproductive Toxicity	California - 22 CCR - Toxic and Extremely Hazardous Carcinogenic Wastes
Nickel	carcinogen, initial date 10/1/89 (metallic)	-	-	-

Règlements d'État sur le droit à l'information aux États-Unis

Nom chimique	New Jersey	Massachusetts	Pennsylvanie
Nickel	sn 1341 (dust and fume)	Carcinogen; Extraordinarily hazardous	Environmental hazard; Special hazardous substance Present
Chromium	sn 0432	Carcinogen; Extraordinarily hazardous	Environmental hazard; Special hazardous substance Present
Silicon Metal	sn 3125 (powder)	Present (dust, exempt when encapsulated or if particulates are not present and cannot be substantially generated through use of the product)	Present
Boron	sn 3201	Not Listed	Not Listed

CANADA

Déclaration SIMDUT

Ce produit a été classé conformément aux critères de danger du règlement sur les produits contrôlés (RPC) et la fiche signalétique contient tous les renseignements requis par le RPC

Nom chimique	WHMIS Classifications of Components
Nickel	D2A, D2B; B6, D2A (Raney)
Chromium	Uncontrolled product according to WHMIS classification criteria
Silicon Metal	B4
Iron	Uncontrolled product according to WHMIS classification criteria
Carbon	Uncontrolled product according to WHMIS classification criteria

16. Autres informations

Global Automotive Declarable Substance List Classifications

Nom chimique	Global Automotive Declarable Substance List Classifications	Global Automotive Declarable Substance List Thresholds
Nickel	Declarable Substance (FI)	0.1 %

NFPA	Risque pour la santé 2 Inflammabilité 0	Instabilité 0	Propriétés physiques et chimiques -
HMIS	Risque pour la santé 2 Inflammabilité 0	Dangers physiques 0	Précautions personnelles -

Date d'émission 2015-06-19

Date de révision 2016-07-26

Note de révision Aucun renseignement disponible

Avis de non-responsabilité

Kennametal recommande vivement à chacun de ses clients ou destinataires de cette Fiche de Données de Sécurité de la lire attentivement et de consulter, si nécessaire ou approprié, des experts dans le domaine afin de prendre connaissance de l'information contenue dans cette fiche et de tous les dangers associés à ce produit, et de bien les comprendre. L'information donnée est fournie de bonne foi et nous croyons qu'elle est exacte à la date de révision mentionnée ci-dessus. Cependant, aucune garantie n'est offerte, qu'elle soit explicite ou implicite. Les prescriptions réglementaires sont susceptibles d'être modifiées et peuvent différer selon l'endroit. Il est de la responsabilité de l'acheteur/utilisateur de s'assurer que ses activités sont conformes à la législation en vigueur. Les informations présentées ici concernent uniquement le produit tel qu'il est expédié. Les conditions d'utilisation du produit n'étant pas sous le contrôle du fabricant, c'est le devoir de l'acheteur/utilisateur de déterminer les conditions nécessaires à l'utilisation sûre de ce produit. En raison de la prolifération des sources d'information comme par exemple des Fiches de Données de Sécurité (FDS) propres à un fabricant, nous ne sommes pas responsables et ne pouvons pas être tenu pour responsables des FDS obtenues de sources extérieures à notre entreprise. Si vous avez en votre possession une FDS provenant d'une source extérieure, ou si vous craignez que votre FDS ne soit pas à jour, veuillez nous contacter afin d'obtenir la version la plus récente.

Fin de la fiche signalétique